

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.71/2005/17 (Summary)
2 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE (CEE)
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

**COMMISSION EUROPÉENNE

OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)**

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)
DIRECTION DES STATISTIQUES**

**Réunion mixte CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion des systèmes d'information statistique
(Bratislava, Slovaquie, 18-20 avril 2005)**

Thème ii): Stratégies pour le développement des systèmes d'information statistique

**STRATÉGIE INFORMATIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE
DE LA ROUMANIE POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE 2003 ET 2006**

Document d'appui

Émanant de l'Institut national de statistique de la Roumanie¹

Résumé

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. En Roumanie, la statistique officielle est organisée et coordonnée par l'Institut national de statistique, organe spécialisé de l'administration nationale publique financé par l'État. La mission de l'Institut national de statistique consiste à collecter, traiter, analyser et diffuser les statistiques officielles nécessaires à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies économiques et sociales, à l'information du public, au développement de la recherche scientifique et pour la transmission des statistiques requises aux organismes internationaux ainsi qu'aux autres utilisateurs nationaux et internationaux.

¹ Établi par Dan Marcu (dmarcu@insse.ro).

2. L'une des principales tâches de l'Institut consiste à poursuivre l'intégration du système roumain de statistique dans le système européen et à adopter l'«acquis communautaire» dans tous les domaines de la statistique, notamment du point de vue de la qualité et de la transparence des données, ainsi que de l'observation des prescriptions relatives à la diffusion des statistiques.

3. L'un des domaines traités est celui de l'infrastructure informatique. Il a été proposé de modifier l'organisation de l'activité informatique et de mettre en place un service informatique géré centralement. Ces changements devraient permettre d'utiliser les ressources de manière optimale et d'éviter les chevauchements inutiles des efforts entre les différentes entités décentralisées de l'Institut.

4. L'ensemble de l'infrastructure informatique (serveurs, postes de travail, réseau, courrier électronique et accès à Internet) de l'Institut national de statistique devra être compatible avec le système utilisé par Eurostat, afin de répondre rapidement à la demande croissante de données dans tous les domaines de la statistique.

II. SITUATION ACTUELLE

5. Le bilan de la situation actuelle est centré sur:

- L'organisation et la structure actuelles;
- Les principales activités et les principaux services fournis [ainsi que les principaux groupes d'utilisateurs];
- Les principaux éléments de l'infrastructure informatique actuelle;
- Une évaluation des points forts et des faiblesses de l'actuel système informatique de l'Institut.

6. Les principales constatations peuvent se résumer comme suit:

- Chevauchement des efforts dans le domaine informatique;
- Dispersion de la fonction informatique à travers tout l'Institut. En d'autres termes, il n'existe aucune unité dans la gestion;
- Une partie de l'équipement est obsolète et a parfois jusqu'à trois générations de retard. C'est notamment le cas des serveurs, des postes de travail et d'autres matériels, ainsi que des systèmes d'exploitation;
- À l'heure actuelle, l'Institut ne dispose d'aucune solution centralisée lui permettant de contrôler le trafic sur Internet et de se protéger contre les attaques de virus par ce biais;
- Les ordinateurs de bureau ne sont pas tous les mêmes dans l'Institut, ce qui complique sérieusement le travail de mise à jour des applications de gestion et l'installation de nouveaux logiciels.

III. OBJECTIFS

7. Les objectifs stratégiques peuvent être définis comme suit:

- Créer, au sein de l'Institut national de statistique, un service informatique solide capable d'aider l'organisme à atteindre ses buts;
- Développer la capacité de l'Institut à absorber l'information technique en améliorant le contrôle exercé sur l'infrastructure informatique, l'achat de logiciels ou les activités de développement grâce à la mise en place d'un service informatique unifié et renforcé;
- Bâtir une infrastructure capable de répondre aux objectifs susmentionnés.

8. Les objectifs à court et moyen terme doivent être considérés dans l'optique des objectifs stratégiques et constituent une première étape vers le système informatique souhaité:

- Investissement dans un réseau: le réseau est le cœur du système. Il doit permettre à l'infrastructure d'assurer de meilleures communications au sein de l'Institut et avec l'extérieur. Il permettra une meilleure gestion de l'infrastructure, une plus grande flexibilité dans les communications entre les différentes entités et une meilleure diffusion de l'information;
- Le réseau étendu (WAN) relie toutes les entités décentralisées de l'Institut au siège. Ces liaisons sont actuellement assurées par un réseau privé virtuel (33 kbps) via Internet. Cette bande passante est extrêmement étroite et n'autorise que des transferts limités de données, uniquement par courrier électronique. Le nouveau système devra permettre un débit au moins égal à 128 kbps entre le siège et chaque entité décentralisée. Des nouvelles études permettront de déterminer si une largeur de bande supérieure sera nécessaire pour des entités plus importantes telles que les centres régionaux;
- Le réseau LAN dont dispose actuellement le siège de l'Institut est basé sur deux anneaux (FDDI) (interface de distribution de données par fibres optiques) en tant que «dorsale», avec un accès Ethernet d'un débit de 10 Mbps. Il s'agit d'une technologie obsolète et il n'est pratiquement plus possible d'acheter du matériel supplémentaire correspondant. De plus, la capacité de la «dorsale» est désormais insuffisante et ne peut plus être élargie. Le réseau doit être remplacé par un nouveau réseau entièrement basé sur Ethernet, d'une plus grande capacité et offrant de meilleures possibilités de mises à jour;
- L'infrastructure d'accès à Internet:
 - Connexion à Internet
L'actuelle connexion à Internet offre un débit de 128 kbps. La bande passante doit être portée à 256 kbps pour garantir une capacité suffisante à tout l'Institut, y compris aux bureaux décentralisés. Cet accès à Internet doit être établi

uniquement au siège et soumis à un contrôle strict pour éviter les problèmes de sécurité tels que le piratage ou les virus. L'accès des bureaux décentralisés se fera par le biais du réseau WAN de l'Institut et tout accès direct des bureaux décentralisés à Internet devra être strictement interdit.

- Pare-feu

Le point d'accès unique devra être protégé par un dispositif pare-feu (avec DMZ). Le contrôle rigoureux de cette infrastructure devra être assuré par un personnel qualifié. L'Institut compte actuellement trois pare-feu. Ils doivent être évalués (capacité du matériel, caractère actuel du logiciel et autres) et les mesures appropriées devront être prises pour remédier aux insuffisances, s'il y a lieu.

- Proxy-cache

Cette partie de l'infrastructure permet de conserver les pages les plus fréquemment consultées sur le serveur local, réduisant ainsi l'utilisation du canal de communication de données.

- Antivirus

- Aujourd'hui, la plupart des virus se propagent via Internet (messagerie électronique, pages Web infectées, etc.). L'Institut doit mettre en place une solution antivirus permettant de contrôler le trafic Internet, ainsi que le contenu des serveurs et des postes de travail.

IV. POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT FUTUR

9. Le futur service informatique centralisé de l'Institut national de statistique, qui regroupera des moyens aujourd'hui dispersés, aura besoin d'une assistance technique importante pour opérer la transition qui transformera une entité essentiellement axée sur l'appui technique, aux différentes unités administratives, en un pôle organisationnel orienté vers la réalisation des objectifs stratégiques de l'Institut.

10. Dans le cadre d'un tel contrat d'assistance technique, les services suivants devront être prévus:

- Conseils en matière de gestion au service informatique, de façon à permettre une réorganisation en douceur aux fins de la recentralisation de l'activité informatique;
- Développement d'une infrastructure de gestion des systèmes solide destinée à renforcer la gestion et le contrôle;
- Formation spécialisée destinée à permettre aux informaticiens de faire face à leurs responsabilités nouvelles de niveau plus élevé.
